



Planification des besoins selon l'article 55a LAMal

Taux de couverture par domaine de spécialité
et par région administrative

Selon ACE du 22 novembre 2023

Selon ACE du 22 novembre 2023

Table des matières

1.	Généralités	3
2.	Bases statistiques	3
3.	Taux de couverture des besoins par domaine de spécialité et par région administrative	4

Selon ACE du 22 novembre 2023

1. Généralités

La planification des besoins pour le canton de Berne a été établie sur la base du rapport final du 28 novembre 2022 réalisé par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) et par BSS Volkswirtschaftliche Beratung (ci-après : bureau BSS) sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), conformément à l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en corrélation avec l'ordonnance cantonale sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP).

Ladite planification permet d'évaluer la couverture en soins et de mettre en évidence une offre excédentaire ou insuffisante. L'objectif est d'assurer une couverture en soins médicaux de proximité répondant aux besoins sur tout le territoire cantonal et de garantir l'uniformité d'accès aux soins médicaux ambulatoires compte tenu des spécificités régionales.

La planification des besoins fournit un instantané par domaine de spécialité et par région. Afin de garantir la meilleure qualité et disponibilité possibles des données, les bases statistiques seront examinées périodiquement pour détecter les changements et étudier l'opportunité de prendre en compte d'autres sources.

2. Bases statistiques

Le canton de Berne a mandaté l'Obsan et le bureau BSS pour calculer les taux de couverture par région administrative et déterminer l'offre médicale ambulatoire en vue de la planification des besoins.

La méthode suivie est décrite dans le rapport final du 28 novembre 2022 précité. Pour des cantons de grande taille et à forte densité de population tels que Berne, il est judicieux de définir des taux de couverture à plus petite échelle afin de pouvoir évaluer la situation de façon nuancée au plan régional. Dès lors, le canton de Berne a appliqué la méthode à l'échelle de la région administrative.

Les chiffres utilisés pour la planification des besoins proviennent des années 2019 à 2021. Ils se fondent sur les données de facturation TARMED du pool tarifaire de SASIS SA concernant les médecins actifs dans le canton de Berne (en cabinet ou en hôpital) par domaine de spécialité et par région. Bien que les données TARMED soient très complètes, elles n'incluent pas les équivalents plein temps (EPT) ou les taux d'occupation individuels. Les taux de référence moyens par domaine de spécialité ont donc été estimés sur la base des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (relevé MAS) et de la statistique des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Lorsque les données MAS comprennent suffisamment de médecins bernois par domaine de spécialité et par sexe (au moins 20), les taux de référence sont calculés sur la base du taux d'occupation moyen par domaine et par sexe dans le canton de Berne. Dans le cas contraire, autrement dit si leur nombre est inférieur à 20, les taux de référence se fondent sur le taux d'occupation moyen des médecins par domaine en Suisse (différenciés par sexe). Une activité est réputée à plein temps lorsqu'elle est exercée à raison de dix demi-journées par semaine. Il a par ailleurs été fait appel aux données de la statistique des hôpitaux afin de contrebalancer une surévaluation des EPT dans le domaine ambulatoire hospitalier. Cette statistique présente notamment le nombre et la structure des personnes employées ainsi que les EPT par hôpital. Ces derniers ne sont toutefois pas différenciés (p. ex. pas de distinction entre mode ambulatoire ou hospitalier). Par conséquent, les taux d'occupation ont été affectés à la catégorie ambulatoire ou hospitalière à l'aide des coûts REKOLE. Cette procédure garantit également que le total des EPT du domaine ambulatoire hospitalier est cohérent avec les données de la statistique des hôpitaux.

Selon ACE du 22 novembre 2023

3. Taux de couverture des besoins par domaine de spécialité et par région administrative

Domaine de spécialité	Niveau de prise en charge ¹⁾	Taux de couverture (TC) et offre au niveau du canton et par région administrative ²⁾											
		Canton ³⁾		Berne-Mittelland		Emmental - Haute-Argovie		Jura bernois		Oberland		Bienne-Seeland	
		TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT
Médecine interne générale	1	99%	932.3	101%	428.1	98%	147.3	95%	39.6	99%	178.6	96%	138.6
Pédiatrie	1	87%	124.5	95%	74.9	82%	16.4	85%	2.7	67%	13.4	86%	17.1
Gynécologie et obstétrique	2	88%	150.2	86%	79.3	88%	21.6	97%	4.8	90%	21.9	93%	22.6
Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents	2	80%	47.4	84%	33.2	72%	3.4	71%	1.0	67%	3.4	81%	6.4
Ophthalmologie	2	87%	77.2	91%	44.9	86%	10.4	82%	0.2	86%	15.9	77%	5.8
Psychiatrie et psychothérapie	2	89%	281.7	91%	172.1	89%	32.3	88%	6.5	95%	41.9	80%	28.9
Anesthésiologie	3	97%	81.3	97%	46.5	109%	8.7	118%	4.3	89%	11.1	85%	10.5
Chirurgie	3	94%	89.0	83%	34.0	112%	16.3	116%	3.7	91%	20.0	106%	15.1
Dermatologie et vénéréologie	3	76%	35.4	87%	22.9	71%	2.1	46%	*)	50%	5.1	62%	5.3
Gastroentérologie	3	103%	38.6	107%	17.7	109%	3.9	86%	2.1	85%	8.9	102%	6.0
Cardiologie	3	89%	77.0	93%	46.5	90%	9.8	84%	1.4	68%	9.4	97%	9.9
Neurologie	3	92%	56.5	88%	35.8	125%	7.3	77%	1.2	80%	4.9	83%	7.3
Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur	3	108%	113.8	105%	57.4	101%	13.6	86%	2.4	125%	22.9	108%	17.5
Oto-rhino-laryngologie	3	81%	37.0	86%	20.3	65%	5.1	78%	0.5	77%	6.0	77%	5.1
Pneumologie	3	115%	30.6	119%	17.2	112%	2.8	106%	0.1	84%	5.3	137%	5.2
Radiologie	3	91%	56.4	83%	38.5	78%	4.7	102%	2.2	76%	4.8	90%	6.1
Rhumatologie	3	85%	34.5	96%	26.0	73%	1.6	65%	0.9	59%	3.3	70%	2.8
Urologie	3	77%	31.6	77%	16.0	76%	3.0	61%	0.4	89%	8.6	64%	3.7
Angiologie	4	117%	22.2	104%	9.0	92%	2.3	86%	*)	133%	4.7	146%	6.2
Endocrinologie et diabétologie	4	97%	18.8	93%	10.7	118%	2.0	126%	1.8	65%	1.0	107%	3.3
Oncologie médicale	4	92%	28.5	96%	11.4	87%	3.0	76%	0.0	84%	8.2	90%	5.9
Néphrologie	4	65%	21.0	69%	9.5	76%	4.6	54%	0.1	48%	3.5	51%	3.2
Neurochirurgie	4	76%	19.7	79%	14.4	60%	0.7	83%	0.3	38%	2.0	69%	2.4
Chirurgie de la main	4	104%	10.2	77%	4.3	142%	2.8	159%	0.3	69%	1.4	137%	1.5
Infectiologie	4	129%	15.3	128%	9.4	160%	2.0	97%	0.01	67%	1.2	138%	2.6
Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique	4	74%	15.1	74%	11.7	59%	0.7	83%	0.2	44%	0.0	77%	2.4
Hématologie ¹⁾	4	99%	14.2	93%	9.0	Absence de données dans plusieurs régions pour ces domaines de spécialité (niveaux de prise en charge 4 et 5)							
Pathologie ²⁾	4	104%	22.5	105%	22.5								
Allergologie et immunologie clinique	5	87%	6.6	81%	4.5								
Médecine physique et réadaptation	5	46%	6.0	37%	3.3								
Chirurgie pédiatrique	5	76%	6.2	51%	2.8								
Médecine nucléaire	5	78%	4.0	79%	4.0								

Selon ACE du 22 novembre 2023

		Taux de couverture (TC) et offre au niveau du canton et par région administrative ²⁾											
		Canton ³⁾		Berne- Mittelland		Emmental - Haute-Argovie		Jura bernois		Oberland		Bienne- Seeland	
Domaine de spécialité	Niveau de prise en charge ¹⁾	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT	TC	EPT
Radio-oncologie et radiothérapie ¹⁾	5	83%	5.8	95%	4.0								

Sources

¹⁾ santésuisse / Ecoplan, Structure d'approvisionnement ambulatoire et analyse des besoins en Suisse, 2018 (en allemand)

²⁾ Obsan / BSS, Ermittlung des ambulanten ärztlichen Angebots im Kanton Bern auf Basis der Datenjahre 2019-2021, Neuchâtel, Observatoire suisse de la santé, 2023 (en allemand)

³⁾ Obsan / BSS, Taux de couverture régionaux par domaine de spécialisation pour servir de base aux nombres maximaux dans les soins médicaux ambulatoires. Rapport final de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) et de BSS Volkswirtschaftliche Beratung sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Obsan Rapport 05/2022. Neuchâtel, Observatoire suisse de la santé, 2022

^{*)} Ne peut être publié pour des raisons de protection des données (moins de six fournisseurs de prestations ou numéros RCC)

Niveaux de prise en charge

1 Soins de base

2 Domaines de spécialité avec prise en charge de proximité

3 Domaines de spécialité avec prise en charge régionale

4 Domaines de spécialité avec prise en charge suprarégionale

5 Domaines de spécialité rares pour lesquels aucune évaluation n'est possible pour des raisons de protection des données

Référence

Nombres maximaux de médecins par domaine de spécialité et par région au 1^{er} janvier 2024 conformément à l'article 2, alinéa 3 OAP